

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 27 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 mai 2022	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas sa formation de secourisme. Elle suivra la formation le 28 & 29 mai 2022. L'exploitante devra envoyer la preuve lorsque l'éducatrice aura reçu son certificat de secourisme. L'éducatrice ne peut pas être seule avec un groupe jusqu'à l'obtention de sa formation de secourisme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	24 oct. 2022	
Commentaires : Deux éducatrices n'ont pas leur 90h de formation exigée par le ministère, mais les deux sont insrites. La direction de la garderie doit nous informer lorsque la formation sera complétée pour ces employées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 mai 2022	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas son cours de secourisme et est inscrite le 28 & 29 mai 2022. L'exploitante devra ajouter son certificat de secourisme au dossier de l'employée.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	13 mai 2022	
Commentaires : Vérifier le bas de la clôture où il y a des morceaux de bois. Certains morceaux doivent être remplacés ou enlevés afin d'éviter qu'il y ait des clous exposés.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	13 mai 2022	
Commentaires : L'endroit désigné pour le changement de couche dans la salle de bain n'a pas de rebords ou de courroies. L'exploitante a fait la commande d'un matelas avec courroies pendant ma visite. Celui-ci devra être fixé au comptoir lors de l'installation.			

Commentaires généraux

- Le ratio enfants-éducatrices était respecté lors de l'inspection.
- Discussion avec l'exploitante concernant le parc extérieur. La surface protectrice devra être vérifiée puisque la neige est maintenant fondue. Le bas de la clôture doit être vérifié afin de s'assurer qu'il n'y a pas de danger pour qu'un enfant se blesse.

Observations:

- Les enfants ont mangé une collation et un repas lors de ma visite.
- Les enfants ont chanté des comptines.
- Le groupe de 3-4-5 ans a de l'intérêt pour les cabanes à sucres et ont fait des activités en lien avec cela.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2022

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2022

Date